

CONSULTATION CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE

Rapport d'activité de L'iddac, agence culturelle du Département de la Gironde

Cahier des charges Septembre 2024

I – ÉLEMENTS DE CONTEXTUALISATION

Créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association Loi 1901, elle est principalement financée par la collectivité départementale, les autres apports provenant de l'Etat-DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Éducation Nationale et de Bordeaux Métropole dans le cadre de partenariats spécifiques. Une convention quinquennale signée avec le Département définit les champs et périmètres de ses missions qui s'articulent autour de 3 grands Pôles d'activités : Médiation artistique territoriale, Création et économie de la création, Ingénierie et ressources territoriales.

Intégrée au Pôle Culturel Départemental aux côtés de la Direction de la Culture, de biblio.gironde, des Archives départementales et de la Direction de la Documentation, l'iddac anime la politique culturelle de la collectivité.

L'iddac favorise l'essor de la création dans le domaine des arts vivants et développe la sensibilisation de tous les publics aux esthétiques contemporaines et aux patrimoines naturels et mémoriels. L'action de l'agence est fondée sur des principes de co-construction et de coopération territoriale. Elle intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle accompagne les acteurs artistiques, culturels et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets. Elle participe à la consolidation de l'économie culturelle pour un développement durable des territoires.

L'agence est un outil de prospective et de développement en lien avec les acteurs du territoire girondin et en phase avec les évolutions du secteur artistique et culturel. Cela implique donc souplesse, réactivité, capacité à expérimenter, à faire un pas de côté, qu'il s'agisse de s'aventurer sur de nouveaux territoires de création, d'imaginer des dispositifs, d'innover dans ses pratiques, ...

Le siège de l'iddac est installé aux Terres Neuves à Bègles en plein cœur d'un quartier dédié à l'économie culturelle et créative. Le site accueille : les services administratifs et support, les pôles d'activités, un parc de matériels scéniques, un centre de ressources, des espaces de réunions et de travail pour l'accueil des publics (rencontres et rendez-vous professionnels). Il s'inscrit autant dans la proximité de la métropole bordelaise que dans une adresse à l'ensemble des territoires girondins. Ce déploiement territorial de l'agence se traduit en outre par l'existence d'autres « sites iddac » répartis sur le territoire girondin :

- Le Site technique iddac Médoc à Vertheuil sur le Domaine départemental de Nodris
- Le Site technique iddac Sud Gironde à Aillas : un Pôle Technique et Culturel mutualisé avec la Communauté de communes du Réolais en Sud-Gironde.
- La CLAS (Coopérative Locale des Artisans du Spectacle) sur l'aire girondine du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, son périmètre d'activité, une coopérative dont l'iddac est sociétaire.

Caractéristiques de l'iddac :

Agence culturelle départementale, Coopération publique territoriale Expertise, accompagnement, ingénierie, conseil Pluridisciplinarité, transversalité, Inter-territorialité, Inter-sectorialité, Inter-culturalité Expérimentation, innovation, souplesse, réactivité, dynamisme

Documents de référence :

Présentation de l'agence https://www.iddac.net/l-agence/presentation
Les Missions de l'agence https://www.iddac.net/l-agence/les-missions
Les Rapports d'activité des années 2021, 2022 et 2023 et nos autres publications https://www.iddac.net/nos-publications (envoi d'exemplaires possible sur demande) Logo et charte https://www.iddac.net/l-agence/logo-et-charte

Enjeu du projet

L'iddac étant une Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, son Assemblée Générale approuve le projet de budget ainsi que les comptes annuels. Son Conseil d'Administration suit l'exécution du budget, approuve le projet artistique et culturel et contrôle sa mise en œuvre.

Le Rapport d'activité (rapport moral et financier) présente et synthétise l'ensemble des activités de l'agence de l'année écoulée. Ce document obligatoire rend compte de la gestion budgétaire et met en lumière des actions significatives au regard des missions de l'agence.

En juin de chaque année, le Rapport d'activité de l'année N-1 est présenté aux Instances. Au-delà de cela, ce document est aussi un **outil précieux de communication** qui entend renforcer la visibilité de la diversité des actions et projets de l'agence et améliorer la lisibilité de ses services et ressources.

Publics cibles

- Membres des instances, élu es girondin.es
- Collectivités territoriales et acteurs institutionnels
- Professionnel·les du secteur artistique et culturel, partenaires
- Acteurs de l'éducatif, du social et du médico-social
- Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, de la formation
- Bénéficiaires des actions et usagers des services
- Girondin es dans leur ensemble

II - OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation a pour objet la conception et la réalisation graphique du Rapport d'activité de l'iddac (formats print et web). Ce document est réalisé annuellement.

L'engagement porte sur les Rapports d'activité des années 2024 et 2025 avec une prolongation possible d'un an qui fera, le cas échéant, l'objet d'un avenant à la lettre de commande.

Réalisation des Rapports d'activité de l'iddac (2024 et 2025, option pour 2026)

Pour chaque Rapport d'activité annuel, il est demandé :

> la création d'un visuel original pour la couverture

Les visuels devront d'une année sur l'autre rester en cohérence graphique.

> un principe graphique de mise en forme des pages intérieures qui intègrent différents contenus : textes, photographies, cartes, graphiques, mises en valeur de chiffres clefs.

Le/la prestataire réalisera la mise en page complète du document.

Le document sera imprimé et également publié sur le site iddac.net.

2 versions du fichier seront donc à fournir : print et web.

Le/la prestataire assurera, en lien avec l'imprimeur retenu par l'iddac, la préparation et le suivi technique de l'impression.

Ligne graphique:

L'iddac privilégie dans ses documents de communication une ligne claire et aisément identifiable. Il s'agit d'affirmer l'identité de l'agence comme outil de développement de l'art et de la culture sur le territoire girondin.

Contraintes de la commande :

Intégrer le logo iddac selon les principes d'utilisation définis dans la charte d'usage

Option: Utiliser le « slogan iddac »: « Partageons nos cultures ».

Calendrier d'exécution de la commande // Rapport d'activité 2024

Janvier 2025 Livraison du visuel de couverture et d'exemples de mises en pages intérieures : entrée de rubrique, page intérieure avec photos et chiffres clefs, page cartographie, partie financière, ...

Février / mars 2025 Transmission des contenus (textes, photographies et données diverses) et allers-retours de correction/validation

Avril 2025 BAT au plus tard le 30 avril 2025

III - MODALITES DE LA CONSULTATION

1 - Calendrier

Publication de la consultation sur iddac.net : Jeudi 5 septembre 2024

PHASE 1 : la candidature

Tout prestataire (professionnel·le attesté·e) peut répondre à la consultation en fournissant :

- Une note d'intention concernant la réponse aux demandes de l'iddac
- Des exemples de réalisations graphiques
- Un dossier de présentation de sa structure et de l'équipe dédiée au projet
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois et le Chiffre d'Affaires de l'entreprise (2 derniers exercices)

Date limite de réception des candidatures : <u>mardi 1^{er}octobre 2024 – 12h</u> Sélection des candidatures : mardi 8 octobre 2024 (3 candidat·es retenu·es) Notification des résultats : jeudi 10 octobre 2024 (par mail)

Critères de pré-sélection des 3 candidat·es appelé·es à réaliser une proposition graphique : pertinence de la note d'intention et moyens dédiés au projet.

PHASE 2: la proposition graphique

Les 3 candidat-es sélectionné-es devront fournir, pour le Rapport d'activité 2024 :

- Une proposition de visuel de couverture
- Un principe de mise en forme des pages intérieures
- Le maquettage d'une page intérieure
- Le maquettage d'une carte
- Un argumentaire pour étayer ces propositions
- Un rétroplanning de mise en œuvre de la commande
- Un devis détaillé faisant apparaître le coût des prestations réalisées en 2025 pour le Rapport d'activité 2024 ainsi que le coût de réalisation des Rapports d'activité pour les 2 années suivantes en indiquant les montants HT et TTC (nombre de jours, prix unitaire et total).

Date limite de remise des propositions : mardi 12 novembre 2024 – 12h

PHASE 3: l'audition

Pour présenter et défendre leurs propositions, les candidat·es seront reçu·es par un jury composé de membres de l'iddac et de son Conseil d'administration.

Le choix du/de la prestataire se fera à partir d'une grille d'analyse et de notation des propositions.

Audition des prestataires sélectionnés : semaine du 25 novembre 2024

PHASE 4: la notification de la commande

Le/la prestataire retenu-e recevra au plus tard le **jeudi 5 décembre 2024** une lettre de notification de son engagement par l'iddac au titre de la présente consultation (mail + courrier).

Les 2 candidat·es non retenu·es seront informé·es et indemnisé·es à hauteur de 300 € TTC sur présentation d'une facture, sous réserve d'avoir fourni l'ensemble des documents.

2 - Critères de sélection des propositions

Critère technique à 60%

Pertinence de la proposition au regard des objectifs recherchés Qualité des prestations graphique et visuelle et pertinence par rapport au projet de l'iddac Délais d'exécution

Critère financier à 40%

Coûts des prestations demandées

3 - Modalités de remise des offres

Les candidatures puis les propositions sont à remettre à l'attention du Service Communication

Par mail à noe.vincent@iddac.net sous la forme d'un seul document pdf daté et signé.

Par courrier, sous pli cacheté (cachet de la Poste faisant foi) à :

iddac - Service Communication 51 rue des Terres Neuves CS 60001 33323 Bègles cedex

En main propre à l'iddac, 51 rue des Terres Neuves à Bègles

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

IV - CESSION DES DROITS D'EXPOITATION ET DE REPRODUCTION

Le chiffrage de la proposition doit intégrer la cession à l'iddac, à titre exclusif, de l'intégralité des droits d'exploitation, de reproduction et d'adaptation des réalisations objet de la consultation, sans limitation de temps, de lieu, d'étendus et de destination.

V - PAIEMENT

Le paiement sera effectué à l'issue des prestations et à 30 jours, fin de mois. L'iddac se libèrera des sommes dues au titre de la commande par virements bancaires et sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et de factures détaillées

CONTACTS

iddac

51 rue des Terres Neuves CS 60001 - 33323 Bègles cedex 05 56 17 36 36 - accueil@iddac.net www.iddac.net facebook.com/iddac.gironde - linkedin iddac

Service communication Amélie Cabrit, responsable communication 05 56 17 36 06 – amelie.cabrit@iddac.net

Marylène Paris, chargée de communication éditoriale 05 56 17 36 18 – marylene.paris@iddac.net

Noé Vincent, chargé de communication digitale 05 56 17 36 20 – noe.vincent@iddac.net